

N°	MOIS	ANNEE
03	JUILLET	2022

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE D'AUTEUIL-LE-ROI

L'an Deux mille vingt-deux, le 12 juillet à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance ordinaire, salle du conseil municipal, sous la présidence de **Madame Marie-Christine CHAVILLON**, Maire d'Auteuil-le-Roi.

Étaient présents : M JONIEC, MME JONIEC, M BERTHON, M CAPELLE, M JAMOT, MR DE LA ROCHE, MME COURREGÉ, MME MURET, MME CLEMENCE, MME GIMENO, M BLONDEAU

Étaient absente excusée : Mme SCHMIT a donné pouvoir à Mme CHAVILLON

Étaient absentes : Mme PATIN, Mme GADRAS

Nombre de membres élus	15	Quorum	8
Nombre de membres présents	12	Date de la convocation	5 juillet 2022
Nombre de membres votants	13	Date de l'affichage	5 juillet 2022

Objet : CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF TERRITORIAL A TEMPS NON COMPLET

Vu le Code Général des Collectivités,

Mme le maire rappelle au conseil municipal que conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité et établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet ou non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade

Considérant le départ en retraite d'un agent qui a le grade de rédacteur principal, et vu la candidature d'un agent ayant le grade d'adjoint administratif territorial, Madame le Maire propose au conseil municipal de créer, à compter du 1er septembre 2022, un emploi permanent, **à temps non complet d'adjoint administratif territorial**, relevant de la catégorie hiérarchique C et du grade d' **adjoint administratif territorial** à temps non complet dont la durée hebdomadaire de service est fixée à 28 heures par semaine.

Considérant le tableau des emplois annexé à cette délibération, Madame le Maire demande au conseil municipal l'autorisation de recruter un agent titulaire, par voie de mutation

Par conséquent, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, **13 VOIX POUR**

Décide de créer un emploi permanent sur le grade d'adjoint administratif territorial relevant de la catégorie hiérarchique C pour effectuer les missions d'adjoint administratif territorial à temps non complet à raison de 28 heures par semaine, à compter du 1^{er} septembre 2022

Dit que le poste de rédacteur principal sera supprimé au départ en retraite de l'agent concerné

Dit que la dépense correspondante sera inscrite au chapitre 64 Charges de personnel, article 64111 du budget primitif 2022 voté le 31 mars 2022

Dit que la délibération sera adressée à Monsieur le Sous-Préfet de Rambouillet, à M. le Président du CIG et M. le Comptable du SGC de Rambouillet

Filière administrative	Catégorie	Emploi budgétaire	
Grade		Ancien effectif	Nouvel effectif
Rédacteur principal 1 ^{ère} catégorie	B	2	2
Adjoint administratif territorial	C	0	1

Pour extrait certifié conforme au registre

Le Maire
Marie-Christine CHAVILLON